



**ALLOCATION\*  
DE RENTRÉE  
SCOLAIRE**

# Parents, plus qu'une chose à faire

Si votre enfant a entre 16 et 18 ans,  
déclarez sa scolarité sur [caf.fr](http://caf.fr)  
et recevez votre allocation avant la rentrée

Pour les enfants de 6 à 15 ans, c'est automatique

\*sous conditions de ressources

